

Sensibilisation aux bruits sur le milieu de travail

Les objectifs :

- informer les salariés sur les facteurs de risques liés au bruit, (auditifs et extra auditifs) sur leur santé,
- informer les salariés des effets du bruit
- les sensibiliser au port d'EPI (Equipement de Protection Individuelle).

Pourquoi nous solliciter ?

Pour se conformer à la réglementation sur le risque bruit, ou en cas de difficulté à faire porter les EPI par les salariés.



La démarche :

- évaluer, au préalable, l'exposition sonore quotidienne des salariés,
- présenter le support à la Direction, au CHSCT ou aux instances représentatives du personnel et planifier l'intervention,
- présenter collectivement en salle les facteurs de risques, les effets du bruit sur la santé et les moyens de prévention.



Pour qui ?

Les salariés de tous secteurs d'activité exposés au bruit (> 80 dB(A)).

Les intervenants ?

Le technicien de prévention

La durée ?

Présentation collective d'environ 1h (groupe de 12-15 salariés maximum)